

Justificatif généré le 13/09/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 13/09/2022

Département : (75) Paris

URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/629270

N° d'annonce : 629270

STARLITE AVIATION FRANCE LIMITED

Société par actions simplifiée au capital de 100 €

Siège social : C/o M de Monchy Charles-Henri – 11 rue Saint-Lazare, 75009 PARIS

831 475 611 R.C.S. Paris

Aux termes des décisions en date du 30/08/22, la société AERONAUTICS HOLDINGS LIMITED, société de droit chypriote située 9 Vasileos Konstantinou, Agios Andreas, 1105 Nicosia (Chypre), inscrite au RCS de Chypre sous le numéro HE 192542, en sa qualité d'associé unique, décide la dissolution anticipée de la société STARLITE AVIATION France LIMITED.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeILZNDwi

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeILZNDwi>

